Avignon, le 3 juillet 2023

COMPTE-RENDU du CDAS de VAUCLUSE du 28 JUIN 2023

Le premier CDAS de l'année 2023, il n'est jamais trop tard, s'est enfin tenu ce jour...

En préambule, une petite mise au point a été faite quant à la tenue de cette instance un mercredi mettant en difficulté les représentants des personnels en temps partiel ce jour-là. Situation connue qui semble être enfin reconnue par le Directeur-Président de l'instance.

Nous prenons bonne note qu'à l'avenir plus aucun CDAS ne serait convoqué un mercredi !

Après lecture de notre liminaire, accessible ici, nous avons souhaité la bienvenue à notre nouvelle déléguée, Madame Stéphanie HERODET, qui a pris son poste le 1er février dernier, et les points fixés à l'ordre du jour ont alors été évoqués.

1) **Approbation du PV de la réunion du 21 novembre 2022** :

Ce point n'a pas amené d'observation et a été voté à l'unanimité des représentants des personnels.

2) **Orientations pour l'action sociale ministérielle pour 2023** :

Il a été constaté une diminution du CAL (Crédit d'actions locales) entre 2022 et 2023.

L'enveloppe 2022 était de 27 053 €, celle réservée à 2023 est de 25 583 €.

Pour info, le CAL est calculé en fonction du nombre d'actifs, de retraités et d'enfants.

Les suppressions massives d'emploi de ces dernières années ont pour conséquence une diminution notable des crédits de l'action sociale.

Une nouveauté pour notre déléguée, qui a désormais une nouvelle thématique. Elle est référente « communication » au sein de la région PACA(+Corse) en plus de ses missions locales de proximité.

Concernant la cession du parc de résidences EPAF, lorsqu'une vente a lieu, 50 % de la somme est consacrée à la rénovation et à l'amélioration des résidences restant dans le giron de l'EPAF.

Quid des autres 50 % qui disparaissent dans les crédits du Ministère sans plus de précision….et quel avenir à long terme pour les résidences non vendues?

Concernant les prestations, bonne nouvelle, une extension du bénéfice de la prestation CESU de 12 à 14 ans a été décidée.

D'autre part, une prestation nouvelle d'aide à la pratique sportive de 50 et 80 € en fonction des ressources (sans précision sur les plafonds) a été décidée et devrait être mise en place au 1er septembre 2023.

Il a été évoqué également, le règlement intérieur de cette instance qui a été rejeté unanimement en CNAS le 31 mai dernier, essentiellement à cause de la restriction des droits accordés aux

représentants des personnels en temps de préparation et compte-rendu. À cette heure, le dernier voté en 2019 reste en vigueur.

Il sera représenté à une date ultérieure pour approbation.

En effet, notre inquiétude principale sur ce nouveau règlement intérieur est la réduction envisagée du temps de préparation et de compte rendu prévu pour les représentants du personnel.

Nous avons soulevé la problématique de communication des données personnelles des retraités.

Demande entendue, puisque la Direction a acté la possibilité que les agents retraités fournissent leurs coordonnées sur simple demande, en respectant les principes de la RGPD. Un coupon pour accepter de donner ses coordonnées à l'Action sociale sera aussi intégré dans le dossier d'information et de demande de retraite pour les futurs retraités.

3) **Point sur le CAL 2022** :

Le budget prévu a été entièrement consommé.

4) **Répartition CAL 2023** :

Les actions suivantes ont été retenues :

- Arbre de Noël :

Le budget prévisionnel est de 16 980 €.

L'idée retenue est celle d'une kermesse plutôt qu'un spectacle.

Bien que plus onéreuse, cette solution est très appréciée par les parents comme par les enfants.

- 2 600 € sont alloués pour les chèques culture (valeur faciale de 20 €), 300 € pour les chèques naissance (50 €/enfant).

L'abonnement toutapprendre,com a été abandonné pour 2023.

Ce qui permet un investissement pour les sorties.

2 projets de sortie sont à l'étude :

- une journée à la Grotte Chauvet (bus, repas et visite)

- une journée au Seaquarium du Grau du Roi avec balade en péniche, découverte de la Camargue et de la culture locale (visite d'une manade et repas typique).

(Précision utile : un seul des deux projets sera retenu et interviendra avant le 31 décembre 2023 et le second projet devrait être mis en œuvre en 2024).

D'autre part une journée détente et bien être ouverte à toutes et tous, actifs comme retraités, est envisagée à Montbrun ou au Grau du Roi dans l'automne.

Nous avons demandé que soit tenu compte du quotient familial afin que le reste à charge soit réduit pour les agents les moins bien rémunérés et donc accessible à tous.

Il existe un budget complémentaire, le FIL (Fonds d'initiative locale).

Ce fonds permet de financer des projets innovants soumis à approbation.

En 2022, 23 projets ont été validés pour un budget global de 100 000 €.

Chaque CDAS a la possibilité d'émettre des propositions à caractère innovant et non redondant (sic) avec un précédent FIL.

Vous pouvez compter sur nous pour trouver des idées innovantes et non redondantes (autre que l'achat de plantes vertes ou une carte cadeau Botanic…).

Enfin, nous avons rappelé l'existence et la vocation profondément sociale de l'action Amitiés Finances qui a disparu depuis quelque temps au niveau du CAL.

Cette action de solidarité est prévue pour soutenir les collègues isolés professionnellement lors d'un arrêt maladie prolongé, quelle que soit la pathologie.

5) **Présentation par l'assistance sociale des points suivants :**

- **convention MEFR-France Victimes** :

France Victimes et la Fédération Nationale des Associations d'Aide aux Victimes se composent de 130 associations d'aides aux victimes professionnelles.

Ces associations accueillent toute personne victime d'infractions pénales (harcèlement, menaces, vol, etc...) ainsi que ses proches, subie dans le cadre professionnel comme privé.

Ces associations proposent une aide psychologique et un accompagnement dans les démarches dans ce type de situation.

Pour le Vaucluse, l'association s'appelle l'AMAV (association de médiation et d'aide aux victimes) située avenue Fontcouverte à Avignon.

Le Président a proposé de faire une information par mail et de mettre un lien sur Ulysse local.

Ce dispositif ne relève que de l'action sociale et est sans lien avec les services RH.

La saisie de cette instance se fait uniquement par le biais de l'assistance sociale qui relaie la demande.

- **présentation logement social préfectoral** :

30 % du parc social est réservé aux préfectures et parmi ces 30 %, 5 % sont réservés aux agents de l'État et aux agents contractuels pourvus d'un contrat d'au moins un an.

La marche à suivre pour bénéficier de ces logements est la suivante :

1- créer sa demande de logement afin d'obtenir le NUD (Numéro unique de demande),

2- transmettre ce NUD à l'assistante sociale,

3- la demande est transmise aux bailleurs sociaux.

Pour information, l'ALPAF gère 9 logements qui ne font pas partie du contingent préfectoral.

L'assistante sociale a rappelé qu'elle est soumise au secret professionnel.

- **compte-rendu d'activité 2022 :**

L'assistante sociale nous a informé qu'elle a mené 112 entretiens en 2022, 6 demandes d'aides financières (dont une suite à sinistre immobilier) ont été effectuées et qu'elles ont toutes été acceptées (pour un montant total de 11963 €).

En cas de difficultés, n'hésitez pas à solliciter l'assistante sociale afin de bénéficier d'une aide ponctuelle.

6) **Situation du RIA d'Orange** :

Nous avons questionné le Président-Directeur sur la situation du restaurant financier d'Orange et de son agent Berkani.

Aucune réponse vraiment claire n'a été apportée.

La certitude est la fermeture du restaurant de manière définitive puisque l'association de gestion a prononcé sa dissolution lors de l'assemblée générale du 15 mai dernier.

Par voie de conséquence, l'agent Berkani est en instance de reclassement ou de licenciement…

La responsable régionale de l'action sociale, présente à ce CDAS, a confirmé le caractère transitoire

des titres restaurant actuellement en place et que la priorité était de trouver une solution de restauration collective par le biais d'un conventionnement dans le périmètre proche de l'HDF (moins d'1km). Nous avons rappelé que notre revendication à nous est une solution de restauration collective sur place respectant l'harmonisation tarifaire (soit un reste à charge maxi de 5,89 € après subventions) permettant aux agents d'avoir un repas complet. Nous avons proposé l'idée d'inclure une solution de portage de repas depuis Avignon dans le cadre du futur appel d'offres qui désignera le nouveau prestataire en charge du RIA, une fois les travaux d'installation au rez-de-chaussée du bâtiment 3 de la Cité administrative d'Avignon et le RIA rouvert. C'est donc pas pour demain...

Nous resterons cependant extrêmement attentifs à l'évolution de ce dossier sensible.

7) **Questions diverses** :

Il a été évoqué la fermeture du RIA de la Cité Administrative pendant les travaux liés à la « rénovation » de la Cité administrative.

Le plus grand flou règne et aucune solution n'émerge pour permettre aux agents présents à la Cité de se restaurer pendant cette fermeture censée durer 9 mois en temps administratif, à partir de juin 2024.

Système de portage de repas? Tickets restaurant? Pour le moment, rien d'acté : une fois de plus, nous sommes restés sur notre faim…

Nous avons également évoqué, au regard de l'inflation galopante, du pouvoir d'achat en berne des agents, de la récente augmentation des tarifs pratiqués par le prestataire actuel suite à la fin du contrat en attendant les travaux, le reste à charge des rationnaires de l'ARIA notamment celles et ceux du Ministère des Finances qui pour nous dépasse le plafond fixé par l'harmonisation tarifaire. Pour cela, nous avons demandé que soit augmentée significativement la subvention harmonisation tarifaire actuellement fixée à 2,11€ par repas à tous.

En conclusion, l'ensemble des débats tenus en séance a démontré encore une fois que, pour Solidaires Finances, la tenue de ce CDAS était bien nécessaire, pour preuve la teneur et la longueur des nombreux sujets abordés, et surtout que l'Action Sociale doit être toute une gestion au plus près de l'humain : elle est partie prenante d'une politique qui participe au progrès social sous toutes ses formes et qui contribue à l'amélioration de vie des actifs et des retraités.

Solidaires Finances attache et continuera d'attacher une grande importance à l'action sociale qui grâce à ces prestations permet aux agents de mieux faire face à leurs difficultés.

Restons vigilants !!!!!

Vos représentants de Solidaires Finances ayant siégé à ce CDAS:
Arnaud BEAUJARD
Lætitia GRANIO-LOURENCO
Benoît SAUTECOEUR
Patricia BARCELO
Delphine JORDA
Arnaud YBANEZ

- **NON à la disparition du réseau départemental de l'Action sociale**
- **NON à la vente des résidences de vacances EPAF**
- **NON à la baisse des budgets de l'Action sociale**
- **NON à la disparition programmée des CDAS**